



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

ALCL TERRE ET CERAMIQUE - INSCRIPTION 2024/2025

Nous vous souhaitons du bonheur au sein de notre atelier, rappelez-vous que les cours sont encadrés par des bénévoles, que chaque participant se doit d'aider les autres participants, et les membres de l'association.

C'est à ce prix que nous pouvons continuer à fonctionner à un coût raisonnable pour tous.

En conséquence, vous trouverez ci-après les règles nécessaires pour un bon fonctionnement.

LES DATES DE COURS : 30 dates par cours sont proposées

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Septembre	9/16/23/30	24	25	12/19/26	20/27	21/28
Octobre	7/14	1/8/15	2/9/16	3/10/17	4/11/18	5/12/19
Novembre	4/18/25	5/12/19/26	6/13/20/27	7/14/21/28	8/15/22/29	9/16/23/30
Décembre	2/9/16	3/10/17	4/11/18	5/12/19	6/13/20	7/14
Janvier	6/13/20/27	7/14/21/28	8/15/22/29	9/16/23/30	10/17/24/31	11/18/25
Février	3/24	4/25	5/26	6/27	7/28	1/8
Mars	3/10/17/24/31	4/11/18/25	5/12/19/26	6/13/20/27	7/14/21/28	1/8/15/22/29
Avril	28	1/22/29	2/23/30	3/24	4/25	5/26
Mai	5/12/19/26	6/13/20/27	7/14/21/28	15/22	2/9/16/23	3/10/17/24
Juin	2/16	3/10	4/11	5/12/19	6/13	7/14/21

Les cours non effectués ne peuvent pas être rattrapés sauf cas de maladie grave.

Les participants aux ateliers devront :

1 – Porter **impérativement** un masque FFP2 NR ainsi que des gants lors de l'usage de la cabine d'émaillage (PRÉCAUTION SANITAIRE). Le nettoyage des outils ne doit pas se faire directement dans l'évier,

2 – participer aux **opérations de nettoyage de l'atelier**

- à chaque fin de cours pour laisser l'atelier en état d'accueillir les prochains adhérents,

- 1 ou 2 fois par an participer au grand ménage entre chaque vacance scolaire,

Celles et ceux qui participent au grand ménage sont invités à un cours supplémentaire en particulier le jeudi après-midi ou à un autre moment décidé avec leur animatrice,

3 – participer et réaliser un objet à vendre lors du **week-end ALCL du 7/8 décembre 2024** et tenir des permanences selon leurs disponibilités.

4 – Prêter une céramique réalisée à l'atelier pour l'**exposition** « terre et céramique » du 28 février au 2 Mars 2025.

5 – Chaque adhérent doit avoir ses propres outils (une liste peut vous être fournie).

Nous **rappelez qu'il est strictement interdit d'amener de la terre et des objets réalisés chez soi,**

La terre est fournie par l'atelier ainsi que les émaux et engobes. En cas de manquement à cette règle, il sera demandé un dédommagement pour les dégâts occasionnés (remplacement des plaques de cuisson, changement des résistances et même rachat d'un four).

Nous vous demandons de bien **vouloir ramener chez vous tous les objets réalisés à l'atelier à la fin** de la saison en cours. Les objets restants seront considérés abandonnés. L'atelier se permettra de les jeter ou de les vendre. Les étagères devront être vidées à la fin des ateliers soit fin juin de tous vos objets.

L'ensemble du bureau « Terre et Céramique »

Adresse mël : terreceramique.alcl@gmail.com

Pour tous renseignements ou message vous pouvez joindre votre animatrice sur le téléphone de l'atelier : 02-40-25-62-09